



Frontaliers du canton de Genève, Faites-vous recenser !

Tous les travailleurs frontaliers (français, suisses, de double nationalité, membres de l'Union européenne ou hors U.E.) **travaillant dans le canton de Genève et domiciliés à Evian,** sont invités à se faire recenser **avant le 24 juin 2024** à la mairie.

L'accord franco-suisse du 29 janvier 1973 permet au canton de Genève d'octroyer une compensation financière aux communes françaises dans lesquelles habitent des travailleurs frontaliers.

Cette somme est calculée en fonction du nombre de frontaliers résidant dans la commune. Ces fonds sont essentiels car ils permettent à la Ville d'investir dans la création d'équipements publics.

Sachez que ce recensement n'a aucune incidence sur votre imposition.

Pour vous faire recenser, retourner le formulaire ci-après complété par courrier, fax ou courriel :

Mairie d'Evian / Service administration générale population,
CS 80098 – 74502 Evian cedex / Tél. 04 50 83 10 00
fax 04 50 83 10 05 / etat-civil@ville-evian.fr



Recensement des travailleurs frontaliers

Nom _____ Prénom _____

Date et lieu de naissance _____

Adresse domicile _____

74500 Evian

Travailleur frontalier :

Français : n° de carte de travail _____ Date de délivrance _____

Suisse Franco-Suisse Membre de l'Union européenne

Hors de L'Union européenne

Nom et adresse de l'employeur _____